

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1^{er} mai 2023, à 19 h 07, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 07 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023
- 3.0 Adoption des comptes payés d'avril 2023
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour avril 2023

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Dérogation mineure :
 - 6.1 Dérogation 2023-04-0005 afin de permettre d'augmenter à 50% les stationnements en façade des bâtiments

- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Adoption du second projet de règlement numéro 669 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Rapport annuel en sécurité incendie – 2022
 - 8.2 Embauche emploi d'été
 - 8.3 Mandat services professionnels pour les travaux de réfection du chemin Denis
 - 8.4 Décompte progressif no 3 de Sintra pour les travaux de réfection de la rue Isabelle
 - 8.5 Octroi contrat de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)
 - 8.6 Mandat services professionnels pour la surveillance réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)
 - 8.7 Mandat services professionnels pour le contrôle de matériaux des travaux réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)



- 8.8 Décompte progressif no 3 de Eurovia pour les travaux de décohéssionnement, planage et pavage rue Principale Nord
 - 8.9 Mandat – Préparation documents demande de subvention Bibliothèque
 - 8.10 Contribution financière à la campagne de financement du Club de conservation du Lac Massawippi
 - 8.11 Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ministère de la Culture et des communications – Assurances
 - 8.12 Panneau d'interprétation – Projet de mise en valeur des paysages
- 9.0 Varia
- Motion de félicitations – Elsa Girondier
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

5389-2023-05-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé.

5390-2023-05-01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 soit adopté.



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 30 avril 2023 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 30 avril : 144,065.80\$
Les salaires du 1er au 30 avril: 58,213.17 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 328.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'avril 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre citoyens sont présents pour les points suivants :

- Pourquoi la rue Champêtre ne débouche pas sur la rue King
- Plaintes vitesses excessive sur la rue Dominique
- Demande d'ajout d'un stop sur la rue King à l'intersection de la rue Dominique
- Possibilité d'ajouter des affiches « Attention à nos enfants » sur la rue Dominique
- Entretien négligé sur des terrains en façade
- Félicitation pour le projet de Centre multifonctionnel
- Abattage d'arbres sur la 143
- Sentier pédestre - Aménagement

5392-2023-05-01 **DÉROGATION MINEURE POUR LA LARGEUR DES ENTRÉE DE COUR (2023-04-0005)**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a divisé des terrains unifamiliaux en terrains pour jumelés et que les terrains sont moins larges que des terrains de maisons unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne prend pas en compte la particularité des terrains jumelés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni un plan de localisation qui indique que les stationnements n'entrent pas dans l'espace recommandé par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;



CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure pour les stationnements sur la rue Champêtre;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la présente dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

5393-2023-05-01 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 669 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LA ZONE R-14**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été adoptés le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1^{er} mai à 19h ;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de Règlement numéro 669 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5394-2023-05-01 **RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE – 2022**

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Waterville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2022 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

- ▶ **D'**approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2022, tel que présenté ;
- ▶ **DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

5395-2023-05-01 **EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit combler un poste pour l'entretien paysager par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employé d'été :

Département Espaces verts :

1. Madame Roxane Côté et de l'affecter aux travaux de préparations des plates-bandes, aménagements paysagers, arrosage des fleurs et autres tâches connexes pour la saison 2023.

5396-2023-05-01 **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DENIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la réfection du chemin Denis ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 25 000 \$ et 30 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour de ces travaux de réfection ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



D'octroyer le mandat à Exp pour les services professionnels pour la réfection du chemin Denis au montant de 33 802.65\$ taxes incluses, sur la base de leur offre de prix;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5397-2023-05-01 **DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 DE SINTRA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Sintra a réalisé une partie des travaux;
CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 3 présenté par Sintra;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 3 de Sintra au montant de 12 013.89\$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue Isabelle, tel que recommandé par Exp.

5398-2023-05-01 **OCTROI CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) le 16 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions conformes de 4 entreprises différentes se décrivant comme suit :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
TGC	1 548 162.65\$	1 780 000.00\$
Eurovia	1 269 641.16\$	1 459 769.93\$
Grondin Excavation	1 418 343.25\$	1 630 740.15\$
Sintra Inc.	1 336 000.00\$	1 536 066.00\$

CONSIDÉRANT QUE Eurovia a fourni la plus basse soumission conforme;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la compagnie Eurovia pour la réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) au coût de 1 459 769.93\$ taxes incluses tel que décrit dans le devis d'appel d'offre ;

De financer cette dépense par la subvention du programme TECQ et le règlement d'emprunt no 667 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5399-2023-05-01

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)

QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 50 000\$ et 75 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à EXP pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) au montant de 86 834.87\$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix ;

De financer cette dépense par la subvention du programme TECQ et le règlement d'emprunt no 667 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



5400-2023-05-01 **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX DURANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour le contrôle de matériaux durant les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 15 000 \$ et 25 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour le contrôle de matériaux durant les travaux de de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à FNX-Innov pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux durant les travaux de de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) au montant de 23 546.49\$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix ;

De financer cette dépense par la subvention du programme TECQ et le règlement d'emprunt no 667 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5401-2023-05-01 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 DE EUROVIA INC POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Wsp nous recommande le paiement du décompte no 3 présenté par Eurovia;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité



D'approuver le décompte progressif no. 3 de Eurovia, pour les travaux de décohésionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord, tel que recommandé par Wsp, au montant de 14 273.17\$ taxes incluses, tenant compte de la libération de la retenue contractuelle de 5%, d'une retenue permanente de 11 500\$.

5402-2023-05-01 **MANDAT – PRÉPARATION DOCUMENTS DEMANDE DE SUBVENTION
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une demande d'aide financière au Programme d'aide aux immobilisations (2022-2025) du Ministère de la Culture et des Communications pour la partie bibliothèque du projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Mire Architecture, en date du 10 avril 2023 pour la préparation des documents exigés pour la demande d'aide financière au montant de 32 500\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Mire Architecture pour les services professionnels pour la préparation des documents exigés pour la demande d'aide financière au montant de 32 500\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5403-2023-05-01 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLUB DE
CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités du Club de conservation du lac Massawippi,

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville octroie une contribution de 250 \$ pour les activités de Club de conservation du lac Massawippi.



BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DANS UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS — ASSURANCES

ATTENDU que la Ville de Waterville appuie les démarches auprès du gouvernement du Québec demandant à celui-ci d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

ATTENDU QU'en adoptant la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel* en 2021, le gouvernement a décentralisé les responsabilités de préservation du patrimoine vers les MRC, lesquelles se retrouvent avec de nouvelles responsabilités et obligations, comme celle d'adopter un inventaire de ses immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale ;

ATTENDU QUE cette décentralisation de responsabilité ne s'accompagne toutefois pas de pouvoirs ni de moyens financiers conséquents;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer les démarches auprès du gouvernement du Québec demandant à celui-ci d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre une copie de la présente résolution à la requérante ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la ministre de la Culture et des Communications, la ministre des Affaires municipales ainsi qu'à la députation régionale pour appui.

5405-2023-05-01

PANNEAU D'INTERPRÉTATION – PROJET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

CONSIDÉRANT QUE la MRC réalise un projet de mise en valeur des paysages;

CONSIDÉRANT QUE le budget du projet inclus un investissement de la municipalité de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend :

- Une table à croquis orientée vers le paysage de la tour d'eau;
- Un exercice de croquis pour les enfants (chauve-souris pistrelle de L'Est);
- Un panneau d'interprétation qui sera installé au cimetière Mc Intosh;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte de participer au projet de mise en valeur des paysages de la MRC.

VARIA

- Félicitations à Elza Girondier pour sa performance au judo. Elle a été sélectionnée sur l'équipe de judo de l'Estrie qui a participé du 4 au 11 mars dernier à la 56e finale provinciale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup, Elza Girondier, de Waterville, y a remporté deux médailles : le bronze à la compétition individuelle et l'argent à l'épreuve par équipe.
- Le conseil tient à féliciter Geneviève Martin, propriétaire de l'entreprise Rituel G, récipiendaire du lauréat local dans le volet; Faire affaire ensemble du Défi OSEntreprendre 2023 de la MRC de Coaticook.



QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

5406-2023-05-01 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 45

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

